

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE SAINT-POIX**

-=-=-=-

**Séance du 3 avril 2018**

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	27 mars 2018
Nombre de membres présents :	6	Date de l'affichage :	27 mars 2018

**L'an deux mil dix-huit, le trois avril, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Mme BENÂTRE, Maire.**

**Etaient présents** : Mme BENÂTRE Simone, Maire, M. GÉGU Christel, Adjoint, M. LEMERCIER Jérôme, M. BEUCHER Clément, M. LOINSARD Loïc et Mme ROSSIGNOL Béatrice

**Absents excusés** : M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Mme MAUGAN Laëtitia et M. GARNIER Jérôme

**Absents** : M. RICHARD David et M. COUSIN Cyril

**Secrétaire de séance** : Mme ROSSIGNOL Béatrice

-----

**Vote des Comptes Administratifs 2017 (Commune, Assainissement, Lotissement)**

Le Conseil Municipal VOTE les comptes administratifs 2017 (Commune, Assainissement et Lotissement) à l'unanimité (Mme Le Maire s'étant retirée pour le vote).

ASSAINISSEMENT	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	21 679.43 €	18 401.22 €	6 939.92 €	13 750.63 €
Résultat de l'exercice 2017	- 3 278.21 €			+ 6 810.71 €
Reports 2016		<b>+ 3 402.60 €</b>		<b>+ 5 752.88 €</b>
Résultats de clôture 2017	21 679.43 €	21 803.82 €	6 939.92 €	19 503.51 €
<b>Résultats définitifs de clôture 2017</b>	<b>Excédent de clôture 2017</b>	<b>+ 124.39 €</b>	<b>Excédent de clôture 2017</b>	<b>+ 12 563.59 €</b>

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	284 715.80 €	311 044.20 €	107 667.57 €	609 352.07 €
Résultat de l'exercice 2017		+ 26 328.40 €		+ 501 684.50 €
Reports 2016		<b>+ 44 230.28 €</b>		<b>+ 55 519.13 €</b>

Résultats de clôture 2017	284 715.80 €	355 274.48 €	107 667.57 €	664 871.20 €
<b>Résultats Définitifs De clôture 2017</b>	<b>Excédent de clôture 2017</b>	<b>+ 70 558.68 €</b>	<b>Excédent de Clôture 2017</b>	<b>+ 557 203.63 €</b>
<b>Intégration résultats ASST</b>		<b>124.39 €</b>		<b>12 563.59 €</b>
Résultats de clôture 2017	284 715.80 €	355 398.87 €	107 667.57 €	677 434.79 €
<b>Résultats Définitifs Cumulés de clôture 2017</b>	<b>Excédent de clôture 2017</b>	<b>+ 70 683.07 €</b>	<b>Excédent de Clôture 2017</b>	<b>+ 569 767.22 €</b>

LOTISSEMENT Loge	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	22 854.00 €	22 854.00 €	22 854.00 €	22 854.00 €
Résultat de l'exercice 2017		0.00 €		0.00 €
Reports 2016		<b>+ 1.14 €</b>	<b>- 22 854.00 €</b>	
Résultats de clôture 2017	22 854.00 €	22 855.14 €	45 708.00 €	22 854.00 €
<b>Résultats définitifs de clôture 2017</b>	<b>Excédent de Clôture 2017</b>	<b>+ 1.14 €</b>	<b>Déficit de clôture 2017</b>	<b>- 22 854.00 €</b>

### Approbation des Comptes de gestion 2017 (Commune, Assainissement et Lotissement)

Le Conseil Municipal DÉCLARE à l'unanimité (Mme le Maire s'étant retirée pour le vote) que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2017 au budget primitif 2018

#### ➤ Budget Communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 Considérant les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2017 qui présentent :  
 Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2017,  
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2017 au budget primitif 2018,

#### ➤ Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 Considérant les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2017 qui présentent :  
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2017 au budget primitif 2018,

### Vote des taux des impôts directs locaux 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
 FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

- taxe d'habitation : 19,05 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,80 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,81 %

## Réhabilitation et extension de la salle des fêtes

### ➤ Comptes rendus des réunions de chantier

- les travaux de maçonnerie et de couverture/désamiantage ont pris du retard (pénalités)
- la laine de bois sur les extensions a pris l'eau, elle devra être enlevée et remplacée
- les 4 portes en alu et leur châssis seront démontées en interne pour être revendues
- les luminaires néons de la salle seront démontés, ceux qui ne seront pas utilisés par les services techniques seront proposés à la population
- l'entrée de la salle de cantine sera conservée, le cheminement piétonnier se poursuivra le long du bâtiment de façon à garder suffisamment de place pour créer quelques places de parking en épis
- le sort des deux cyprès reste encore à définir
- les entreprises OCCA BURO, FIDUCIAL et MMO ont été sollicitées pour la fourniture du mobilier (tables et chaises)
- l'éclairage de la scène ne se fera pas par spots encastrables, un système de néons pourrait être installé devant le rideau ou tout autour de la scène
- une nouvelle VMC plus encombrante sera installée dans le local ménage, côté bar. Le local sera agrandi, la porte d'accès sera déplacée et élargie

### ➤ Réalisation de tests d'étanchéité à l'air

M. Christel GÉGU, 1<sup>er</sup> Adjoint, rappelle que deux tests de perméabilité à l'air doivent être réalisés en phase intermédiaire de travaux et à la fin du chantier. Les tests consistent à rechercher les infiltrations par caméra thermique et à réaliser un rapport d'essai pour chaque test.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir la société ECO ENERGIE CONSEIL pour effectuer les tests d'étanchéité pour un montant de 1 104 € TTC.

## Point sur les dossiers en cours

### ➤ AMAC

#### ❖ Réunion préparatoire du 6 mars 2018

M. Clément BEUCHER, référent du festival sur la Commune de St-Poix et membre du bureau, présente le compte-rendu de la réunion avec la préfecture, la sous-préfecture, la croix rouge, la gendarmerie, les pompiers, le conseil départemental, les membres de l'AMAC et les élus :

- vitesse limitée à 30 km/h
- installation de chicanes et dispositif de véhicules bloquants à l'entrée du festival
- taille de haies, pose de barrières en bois pour l'installation de la billetterie
- travaux de voirie réalisés par l'entreprise PIGEON
- suppression de la haie de sapins sur 10 m, création d'une arche en entrée avec fourreaux amovible
- état des lieux contradictoire réalisé après le tournoi de football du 21 mai prochain
- fanfare sur la place Flandres Dunkerque le samedi après-midi
- mise à disposition par la Communauté de Communes du Pays de Craon de colonnes de tri (cartons/verre) et d'une quarantaine de poubelles
- location payante du site de la CAM pour le stockage de matériels

#### ❖ Eclairage public

La demande d'éclairage public permanent du village déposée auprès de Territoire d'Énergie 53 a été validée.

#### ❖ Dossier de présentation

Le dossier de présentation et de sécurité a été transmis à la préfecture. L'arrêté conjoint entre

le Département et la Commune pour la réglementation de la circulation, du stationnement et des déviations est en attente auprès du Département. L'avis de la sous-commission de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité sur l'ouverture du Festival des Mouillotins sera sollicité prochainement ainsi que le passage de la sous-commission avant l'ouverture du festival prévue le 8 juin.

➤ OGEC St-Poix / Laubrières : demande de subvention complémentaire

Mme le Maire présente au Conseil le compte rendu succinct de la réunion du 26 mars 2018 relative à la situation financière de l'association et à l'avenir du contrat aidé de Marie TOUVÉ. Afin de faire face à un déficit financier important depuis le versement de l'indemnité de départ à un agent, l'OGEC sollicite des Communes du RPI St-Poix / Laubrières, le versement d'une aide de 103 euros par élève soit la somme de 4 223 € pour St-Poix (41 élèves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de verser à l'OGEC St-Poix / Laubrières, pour l'année scolaire 2017/2018, la somme de 4 223 € soit 103 € par élève au titre d'une subvention complémentaire.

### Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ Voirie 2018 : les travaux de point à temps hors agglomération concernent les chemins de la Réauté, de la Gueullerie, de la Cochardière, de la Grangerie, de la Pelleriaie et de la Berrangeriaie.

➤ Signalétique de la bibliothèque : le panneau a été posé par l'agent technique.

➤ Etat des lieux de la demande d'emploi : Mme le Maire présente l'évolution de la demande d'emploi sur le territoire de la CCPC en 2017 :

- il y a plus de demandeurs d'emploi en 2017 qu'en 2016

- il y a plus de femmes que d'hommes en recherche d'emploi

- sur St-Poix la moyenne de demandeurs d'emploi est de 25,17 ; 86,09% sont indemnisables

➤ SIG : propositions de développement : pour les réseaux EU et EP, il s'agit de compléter les bases de données pour disposer de plans précis avant la fin du mois de juin. Dans le cadre du projet de déploiement de la fibre optique, il s'agit de disposer d'un adressage de qualité.

➤ Désignation de 2 membres au Conseil d'Administration du CIAS : les personnes recherchées doivent être engagées auprès des personnes âgées ou dans des actions qui concernent le domaine de l'insertion et la solidarité.

➤ Collecte des déchets ménagers : pour des raisons de sécurité, ou des problèmes de bout de chemin, de nouveaux bacs collectifs ont été réinstallés en campagne.

➤ Qualité de l'air intérieur des bâtiments : le CIAS s'est doté récemment de 3 appareils de mesure pour contrôler la qualité de l'air intérieur des bâtiments. 2 appareils « Foobot » nécessitent une connexion internet WIFI continue mais consultable de n'importe où et 1 appareil, don de la DDT, sans connexion internet mais nécessitant d'être déchargé / via ordinateur régulièrement.

Une rencontre a eu lieu entre élus et agents concernés par ce sujet le 26 mars dernier. Seules sont concernées par ce contrôle, les écoles maternelles et les crèches.

La directrice de St-Poix a fait savoir qu'elle serait intéressée pour effectuer ce contrôle dans son établissement.

➤ Compte rendu du conseil communautaire du 12 mars 2018 : Mme le Maire rappelle à chaque élu qu'il est destinataire du compte rendu de chaque séance.

## Vote des Budgets Primitifs 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
VOTE à l'unanimité les budgets primitifs 2018 comme suit :

### COMMUNE :

- Fonctionnement : 362 500.00 €
- Investissement : 897 300.00 €

### LOTISSEMENT DE LA LOGE :

- Fonctionnement : 22 860.00 €
- Investissement : 45 708.00 €

## QUESTIONS DIVERSES :

### Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux électriques

Pour information, la redevance 2018 s'élève à 203 €.

### Devis légionnelle

Comme tous les ans les vestiaires du foot font l'objet de prélèvements du laboratoire départemental d'analyses de la Mayenne pour détecter la légionnelle. Le devis s'élève à 162.04 € TTC.

### Information :

Il est rappelé que la destruction totale de haies est soumise à déclaration préalable en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h35.